

Résolution sur les préparatifs de la réunion du Conseil européen (27-28 juin 2013) - action européenne pour lutter contre le chômage des jeunes

2013/2673(RSP) - 12/06/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 103 contre et 16 abstentions, une résolution les préparatifs de la réunion du Conseil européen (27-28 juin 2013) - action européenne pour lutter contre le chômage des jeunes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D et Verts/ALE.

Le Parlement demande au Conseil européen et la Commission **d'intensifier leurs efforts pour lutter contre le chômage des jeunes** et souligne qu'il surveillera étroitement l'évolution de la situation et vérifiera si les mesures promises sont réellement mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne la garantie pour la jeunesse.

La résolution indique qu'en avril 2013, 23,5% des jeunes étaient sans emploi, dans l'Union, avec des taux de chômage allant de 7,5% en Allemagne et 8% en Autriche à 62,5% en Grèce et 56,4% en Espagne, qui mettent en exergue des différences géographiques marquées.

Le Parlement insiste pour que la solution apportée au problème urgent du chômage des jeunes repose sur **une amélioration de l'environnement économique général**, consistant notamment à renforcer le marché unique des services et de l'économie numérique, à favoriser les échanges grâce à la conclusion d'accord de libre-échange, et à promouvoir les intérêts des PME et des microentreprises, tout en défendant les droits sociaux fondamentaux.

Soulignant **l'aggravation des déséquilibres** entre les États membres en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'emploi et les indicateurs sociaux concernant les jeunes, les députés demandent à la Commission d'élaborer **un tableau de bord des indicateurs communs en matière d'investissement social**, concernant plus particulièrement le chômage des jeunes. Ils demandent aussi que des mesures soient prises pour **prévenir le phénomène de la fuite des cerveaux**.

Garantie pour la jeunesse : tout en se félicitant de la [recommandation du Conseil du 28 février 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse](#), le Parlement demande la **mise en place rapide de mécanismes de garantie pour la jeunesse** dans tous les États membres qui s'inscrivent dans un cadre de qualité et améliorent vraiment la situation des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation. Il appelle à concevoir **des objectifs et des indicateurs clairs** pour le dispositif de garantie pour la jeunesse, dans le but de mesurer et d'évaluer efficacement l'incidence de cette initiative et souligne qu'il entend suivre de près toutes les activités menées par les États membres pour faire de la garantie pour la jeunesse une réalité.

Financement européen: le Parlement se félicite de l'affectation des 6 milliards d'euros à l'Initiative pour l'emploi des jeunes et demande que **priorité** soit donnée, pendant les quelques premières années du cadre financier pluriannuel à la mise en place des garanties pour la jeunesse. Le coût de mise en œuvre dans la zone euro étant estimé à 21 milliards d'euros, il demande une **révision à la hausse de la dotation** dans le

contexte d'une modification du cadre financier pluriannuel. La Banque européenne d'investissement (BEI) est invitée à contribuer à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Les députés soulignent qu'il sera possible de **disposer des financements de l'Union européenne avant 2014**, en particulier en reprogrammant des fonds structurels disponibles et en tirant pleinement parti des 60 milliards d'euros de la BEI prévus dans le pacte pour la croissance et l'emploi. La Commission est invitée à rechercher d'autres formes de **coopération avec le secteur privé** pour combattre le chômage des jeunes.

Lutte contre le chômage des jeunes au niveau national : le Parlement demande l'adoption d'une **stratégie globale ambitieuse** envisageant, de manière intégrée, des initiatives en matière d'éducation, de formation, d'emploi et d'emploi indépendant destinées à l'ensemble des jeunes à tous les niveaux. Il souligne que **les formations professionnelles et les études en alternance**, grâce à l'accent qu'elles mettent sur l'expérience pratique, se sont avérées particulièrement efficaces pendant la crise économique, puisqu'elles ont contribué à réduire le chômage des jeunes en renforçant leur employabilité.

Les États membres sont invités à :

- adopter des **mesures préventives contre l'abandon précoce des études** ou des cursus de formation et d'apprentissage (prévoyant, par exemple, un système éducatif à deux filières, ou tout autre système tout aussi performant) ;
- **réformer leurs systèmes éducatifs** pour que l'enseignement des jeunes gagne en efficacité et en compétitivité;
- **améliorer la coopération entre les entreprises et le monde de l'enseignement** dans le but de mieux relier les programmes d'études aux exigences du marché du travail, par exemple en élargissant les alliances sectorielles pour les compétences et les alliances de la connaissance.